



AUBIGNOSC



BULLETIN MUNICIPAL



LE MOT DU MAIRE



Mesdames, Messieurs, Chers administrés,

Mes précédentes interventions au sujet de la station d'épuration étaient bien souvent pour vous faire part des difficultés rencontrées pour faire avancer ce projet. Elles furent nombreuses et variées au cours des quatre années qui auront été nécessaires à son aboutissement

Aujourd'hui, tout cela est derrière nous et c'est de la date retenue pour son inauguration dont je veux vous parler. En effet, en accord avec Monsieur le Sous-préfet qui nous fera l'honneur de présider cette cérémonie, celle-ci a été fixée au jeudi 20 juin à 17 h00 et bien entendu vous y êtes toutes et tous cordialement invités.

Désormais, le dossier qui est au centre de nos préoccupations, c'est celui du plan local d'urbanisme. Dans le bulletin précédent, je vous indiquais que Monsieur le Préfet, compte-tenu des observations formulées par ses services dans un avis du 23 juillet 2012, nous avait expressément demandé de procéder à un nouvel arrêt du P.L.U. C'est ce qu'a fait le conseil municipal dans sa séance du 28 février 2013, après avoir à nouveau débattu du projet d'aménagement et de développement lors de la réunion du 14 décembre 2012.

Globalement et pour simplifier, par rapport au 1^{er} arrêt, les perspectives de développement de la commune à l'horizon 2022 ont été revues à la baisse (800/850 habitants au lieu de 850/900). Les zones agricoles progressent de 4,5 ha, les zones naturelles sont stables (+0.10 ha), les zones constructibles résidentielles ou d'activités sont en recul de 4.6 ha. Les coefficients d'occupation du sol ont été supprimés afin de permettre comme le souhaite le législateur de favoriser la densification de l'habitat (14 à 15 habitations par hectare).

Après un passage pour avis devant la commission départementale de consommation de l'espace agricole le 23 mai dernier, notre dossier (suite à un changement de réglementation...) doit également passer pour avis devant la commission des sites et des paysages (la date à ce jour n'est pas connue).

Nous espérons sincèrement que notre P.L.U. soit enfin applicable fin 2013. Ce P.L.U. prévoit, je vous le rappelle, la création d'un parc photovoltaïque à l'intérieur du périmètre de protection des captages d'eau potable.

En effet, dans cette zone, compte-tenu de toutes les interdictions qui se profilent, l'activité agricole sera de fait rendue impossible.

Il y a donc là, à mon avis, une opportunité à saisir pour développer à notre échelle ces énergies renouvelables dont on nous dit, à juste titre me semble-t-il, qu'elles seront incontournables dans le futur très proche du fait de la raréfaction des énergies fossiles et surtout des problèmes du réchauffement climatique dont elles sont en grande partie responsables.

C'est dans cet état d'esprit que le conseil municipal a rencontré à l'occasion de sa réunion du 28 mai dernier, la société « EUROCAPE-NEW ENERGY-France », entreprise spécialisée dans l'implantation et l'exploitation d'éoliennes. En effet, notre commune est incluse dans le schéma régional éolien, condition *sine qua non* à l'implantation de ces machines.

Le site retenu se situe en crête de la forêt communale au lieu-dit « Les Amarines »; il pourrait accueillir quatre éoliennes de 2.5 MW chacune. Les retombées financières seraient de l'ordre de 25 à 30000 € par an pour la commune et de 60 000 € par an pour la communauté de commune. Projet alléchant donc à une époque où les dotations de l'Etat vers les communes et communautés de communes, alors que leurs charges augmentent, se réduisent comme peau de chagrin.

Toutefois, nous ne souhaitons pas nous engager dans un projet de ce type sans avoir la certitude qu'il ne générera pas de nuisances pour les riverains du site, éloignés cependant des points d'implantations des machines.

Enfin, nos contrats de délégation de services publics de l'eau et de l'assainissement viennent à échéance le 23 Juillet 2013. Un débat a eu lieu au sein du conseil à ce sujet. Il en est résulté que compte tenu de la taille de notre commune et des moyens tant humains que matériels dont elle dispose, il n'était pas envisageable d'opter pour un passage en régie communale, tout en conservant un rapport qualité prix du service identique à celui que nous avons. Nous avons donc procédé à un appel public à la concurrence pour le renouvellement de cette délégation. Une seule entreprise a remis une offre. Il s'agit de la Société des eaux de Marseille notre actuel délégataire. Cette offre a été validée par la commission de délégation du service public, commission qui m'a autorisé à entamer les négociations en vue de l'élaboration d'un nouveau contrat qui prendra effet fin juillet 2013. La négociation est achevée et le 18 juin, lors de la prochaine réunion du conseil municipal, je soumettrai à son approbation le choix du délégataire et le projet de contrat, et lui demanderai l'autorisation de signer les deux contrats pour les services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif.

Enfin, pour terminer, quelques mots concernant les impôts locaux. Vous constaterez à la lecture de ce bulletin que pour 2013 nous avons décidé de ne pas en augmenter les taux, bien que ceux-ci se situent parmi les plus bas qui soient.

Toutefois, une commune pour répondre aux demandes légitimes de ses habitants a besoin de revenus et si nous faisons le choix, à notre niveau, de ne pas augmenter la pression fiscale qui pèse sur les ménages et qui frise l'overdose, il est vital, afin de dégager de nouvelles sources de revenus, que nos projets de développement économiques puissent voir le jour.

Je compte sur votre présence nombreuse le 20 juin ainsi qu'à notre traditionnelle réunion publique de milieu de l'année qui aura lieu le vendredi 5 juillet 2013 à partir de 18 h 30 à la salle des fêtes.

Amicalement.

Le Maire
René AVINENS

**REALISATION DE LA STATION D'EPURATION ET
DES RESEAUXsuite et fin.....**

On ne s'en lasse pas ...!!!Le jeu des 7 erreurs ...

AVANT TRAVAUX



APRES TRAVAUX



REALISATION DE LA STATION D'EPURATION ET DES RESEAUXsuite et fin.....

La station d'épuration fonctionne sur un mode écologique

Merci de ne pas jeter dans le
réseau de l'herbicide (désherbant)

Il y a eu un
déversement de
produits polluants
sur les roseaux ...
Une analyse est
en cours.



Quelques travaux de finition



Le local
technique
a été
revernî.



Le maire a pied d'œuvre ...



Les plates-formes enherbées

Réalisation d'une campagne de fumigation

L'envoi de fumée dans le réseau
d'assainissement a permis de
détecter des gouttières branchées sur
le collecteur d'eaux usées.

Un courrier va être envoyé aux
propriétaires concernés. Les preuves
en photographies sont à la mairie.

Le réseau public est également en
cause et les tronçons vieux et
endommagés vont être réhabilités
dès que possible.



LA COMPTABILITE COMMUNALE

Les résultats pour l'exercice 2012 sont les suivants :

Pour le budget général :
L'excédent de fonctionnement est de :
53 720.99€
Résultat excédentaire de la section
d'investissement : 30 425.32 €

Pour le budget annexe
« eau & assainissement » :
L'excédent de fonctionnement est de :
110 856.13 €
L'excédent d'investissement est de :
460 535.71€

BUDGETS PRIMITIFS 2013

Les documents budgétaires s'équilibrent en recettes et en dépenses .

Les montants s'élèvent à :

Budget général

Section de fonctionnement : **383 267 euros**

Section d'investissement : **86 437.31 euros**

Budget annexe eau et assainissement

Section de fonctionnement : **163 656.13 €**

Section d'investissement : **780 995.47 €**

ETAT DE LA DETTE

Pour le budget principal :

L'annuité de la dette (hors prêt relais) est de 3699.16 € par an , soit **6.54 €** par habitant.

Pour le budget annexe EAU & ASSAINISSEMENT :

L'annuité de la dette (hors prêt relais) est de 27 602.68 € par an, soit 48.77 € par habitant

soit un montant de dette par habitant de 55.31 €



FISCALITE 2013

Le conseil municipal a délibéré le 09 avril dernier et décidé de ne pas augmenter les taxes sur les ménages

EN 2013 : PAS D'AUGMENTATION

TAXES	Pour info. : Taux communaux au niveau		Taux plafonds communaux pour 2013	AUBIGNOSC	
	départemental	national		2012	2013
HABITATION	17.89 %	23.83 %	53.74 %	1.39 %	1.39 %
FONCIER BATI	26.85 %	20.04 %	67.13 %	16.96 %	16.96 %
FONCIER NON BATI	64.03 %	48.79 %	158.19 %	51.25 %	51.25 %

SUBVENTIONS aux ASSOCIATIONS

Libellé Associations	Montants 2013
Comité des fêtes d'AUBIGNOSC	4000 €
Subvention complémentaire Fête de la Musique	1500 €
Gymnastique volontaire (AGVA) d'AUBIGNOSC	500 €
Société de Chasse « La Bécasse » d'AUBIGNOSC	180 €
Association d'aide à domicile « Le Temps des Cerises »	500 €
Ass. Les Restos du cœur	150 €
Fonds de solidarité pour le logement / CAF	350 €
Ass. le Point Rencontre / Epicerie Solidaire	150 €
Association « BASIC DANSE »	400 €
U.S.C.A.P.	300 €
Ass. Sportive collège Camille Raymond	30 €
Ass. Jeux & Partages	150 €
Club Age d'Or	470 €

TRAVAUX COMMUNAUX



**Réhabilitation du logement
de l'école du village**

**Réalisation en grande
partie par les agents
communaux**

Coût : 18 000 €



**Les 20 ans de la boulangerie
d'AUBIGNOSC !!**

Le **20 juillet 1993**,
le « premier commerce de bouche »
a ouvert ses portes ...

Ce projet a été initié par le conseil municipal en 1991 pour répondre à un besoin réel de la population. La commune a acheté le vieux bâtiment existant puis l'a démolé et a construit en lieu et place un commerce aux normes réglementaires.

Coût de l'opération :
1 750 000 francs ... Soit 267 000 €
Des subventions pour le développement du commerce et de l'artisanat en ont permis le financement .

**Merci à tous ceux qui ont contribué à son
développement et qui contribuent
aujourd'hui à son maintien.**



ORDURES MENAGERES

Grâce au développement du tri sélectif,
le taux de la TEOM

(Taxe d'enlèvement des ordures ménagères) a pu être encore diminué.

Il a été fixé à **12.38 %** au lieu des
12.99 % précédemment.

**Il faut donc continuer à
développer le tri sélectif,
nous y gagnerons tous !**



CENTRE DE LOISIRS

A l'instar de l'année passée, la CCLVD participera pour toutes les vacances de l'année 2013 aux centres de loisirs à hauteur de :

**20 euros par jour et
par enfant.**

Il restera à la charge des familles :

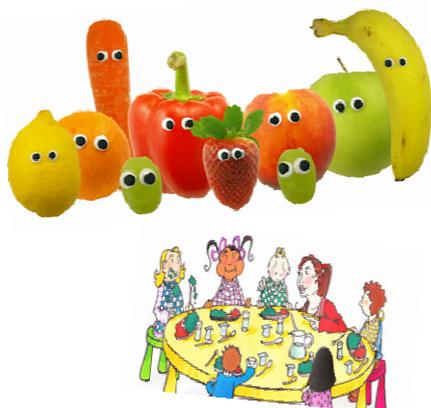
9.30 € par jour/enfant



SUBVENTIONS : La communauté de communes subventionne également les écoles; à ce titre l'école d'Aubignosc reçoit : 6000 € pour les 3 classes élémentaires et l'école maternelle de CHATEAUNEUF : 4000 €. La bibliothèque pédagogique de Sisteron : 400 €.

RYTHMES SCOLAIRES :

Un projet a été proposé par les enseignants aux élus le 03 juin dernier. Pour le RPI, l'application de la Réforme interviendra à la rentrée 2014. L'emploi du temps prévisionnel prévoit un temps d'accueil périscolaire (dont le contenu sera défini ultérieurement) les mardis et vendredi .



CANTINE & GARDERIE

TARIFS :

**GARDERIE : 0.80 € la demie-heure
32 € le forfait mensuel**

**CANTINE : 3.10 € pour un enfant
2.80 € à partir du 2ème enfant**

Horaires GARDERIE

Le matin : 7h30—8h30

Le soir : 16h30—19h00

INFORMATIONS GENERALES

RAMASSAGE DES « ENCOMBRANTS »

Le service municipal propose le **1^{er} mardi de chaque mois**, le ramassage des objets encombrants (T.V., matelas, sommier, etc.), intransportables dans un véhicule particulier. Les inscriptions sont reçues en mairie jusqu'au lundi soir (veille du passage). Les déchets végétaux et les petits objets ne sont pas concernés par la collecte.

RECENSEMENT MILITAIRE OBLIGATOIRE

Dès le mois au cours duquel ils auront atteint l'âge de **16 ans**, les jeunes filles et garçons peuvent venir se faire recenser au secrétariat. Une attestation leur sera alors remise.

Celle-ci sera à conserver précieusement, Elle sera demandée lors de la journée de préparation ainsi que lors de l'inscription à divers examens et concours relevant de l'autorité publique, au permis de conduire, au baccalauréat, etc...

Le nouveau billet de 5 euros

Une nouvelle série de billets en euros a été introduite par la Banque centrale européenne (BCE) et les banques centrales nationales avec la mise en circulation de nouvelles coupures de 5 euros **depuis le 2 mai 2013.**



INCIVISME



Toujours et
....encore...!

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

La sortie « Cabaret » prévue le 19 juin 2013 à Oraison a été annulée faute de participant.

**REUNION PUBLIQUE
A LA SALLE DES FETES
VENDREDI 05 JUILLET 2013
À partir de 18h30
VENEZ NOMBREUX**

PROBLEMES DE STATIONNEMENT

C'est un problème récurrent et chacun doit faire un effort pour éviter de laisser son (ou ses !) véhicule(s) en stationnement gênant que ce soit au village ou au Forest.

Le **CLUB DE L'AGE D'OR** des communes d'**AUBIGNOSC, PEIPIN** et **CHATEAUNEUF-VAL-SAINT-DONAT** Vous invite à le rejoindre pour passer de bons moments tous les jeudis après-midis et participer aux repas et sorties
Mme CHABRIER : 04 92 62 46 79
Mme RICARD : 04 92 62 49 36

CBA / CARRIERE D'AUBIGNOSC la Commission locale de suivi et de concertation de la carrière (le Jas) se tiendra, le **lundi 24 juin** à partir de 17 h00 sur site. Les riverains ou toute personne intéressée sont les bienvenus.

Des questions ? Service-public.fr

CITOYENNETÉ



Deux lois concernant l'élection des conseillers départementaux, municipaux et communautaires ont été publiées au Journal officiel du samedi 18 mai 2013.

Les conseillers territoriaux sont supprimés.

Un nouveau mode de scrutin est prévu pour les conseillers généraux qui deviennent les **conseillers départementaux**. Deux conseillers doivent être élus par canton au scrutin majoritaire à deux tours, les candidats se présentant en binômes composés d'une femme et d'un homme. Les conseillers départementaux sont élus pour 6 ans. Le nombre de cantons est égal, pour chaque département, à la moitié du nombre de cantons existant au 1er janvier 2013 (avec 17 cantons au moins dans chaque département comptant plus de 500 000 habitants et avec 13 cantons au moins dans chaque département comptant entre 150 000 et 500 000 habitants).

Concernant le **scrutin municipal** :

- 1000 habitants (contre 3 500 habitants, actuellement) : tel sera le nouveau seuil au-dessus duquel s'appliquera le scrutin de liste (avec obligation de parité) pour les élections municipales de 2014, avec l'élection directe, par fléchage, des conseillers communautaires.
- **Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les équipes municipales seront constituées de candidats élus au scrutin majoritaire. Les conseillers communautaires représentant les communes au sein des organes délibérants des EPCI sont « les membres du conseil municipal désignés dans l'ordre du tableau » (maire et adjoints).**

Déclaration de candidature obligatoire :

Quel que soit le seuil démographique de la commune, une déclaration de candidature sera obligatoire lors des prochaines élections municipales « au premier tour de scrutin pour tous les candidats et, au second tour, pour les candidats qui ne se sont pas présentés au premier tour ».

À noter : en raison des élections municipales, européennes et sénatoriales organisées en 2014, les élections départementales et régionales sont repoussées à 2015.

COUPES AFFOUAGERES

Les coupes de bois ont été attribuées à 56 personnes lors de la réunion du 22 avril dernier. Elles seront exploitables à partir du mois de Septembre 2013 et jusqu'au 31 décembre 2015.

La demande de paiement va être transmise dans les jours à venir.

RAPPEL : Conserver les arbres portant les plaques et peinture. Couper le plus possible à rez de terre. Le règlement rappelant toutes les dispositions à respecter ainsi que les consignes de sécurité sera distribué lors de la réunion pour le tirage au sort qui se tiendra début juillet.



FETE DE LA MUSIQUE
Organisée par le comité des fêtes
Samedi 22 juin de 18h à 01h00
CONCERTS & DANSES



Directeur de la publication : René AVINENS
Rédaction et mise en page : Isabelle AILHAUD
Photographies : Iain FINO, Pierre CESARINI, Isabelle AILHAUD
Impression : Imprimerie Nouvelle - SISTERON
Nous contacter = courriel : mairie.aubignosc@wanadoo.fr
Tél. 04 92 62 41 94
www.aubignosc04.fr

INVITATION



**Monsieur René AVINENS
Maire d'AUBIGNOSC**

Et

son conseil municipal

ont l'honneur et le plaisir de vous convier

À l'inauguration de la station d'épuration

Le jeudi 20 juin 2013

En présence de Monsieur le Sous-Préfet de Forcalquier.



**17h00 - Rendez-vous à la Station d'épuration
Inauguration et Visite du site**



**18h00 - Discours à la salle des fêtes
*Un apéritif clôturera la cérémonie***

